



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1057

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 le règlement no 1057 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville.

Ledit règlement sera déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et sera également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 4 septembre 2025

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de septembre 2025.

Kelly-Ann Gagnon, greffière